



24

DECLARATION DU BENIN SUR LE RAPPORT DU SRI LANKA SUR L'EPU

Genève, Palais des Nations, le 1^{er} novembre 2012

Mme la Présidente,

La délégation du Bénin souhaite la bienvenue à la délégation du Sri Lanka conduite par Son Excellence..... et la félicite pour la présentation de son deuxième (2^{ème}) rapport national sur l'Examen Périodique Universel (EPU).

La République du Bénin note avec satisfaction l'adoption et la mise en œuvre par l'Etat Sri Lankais, du Plan National d'Actions pour la promotion et la protection des droits de l'Homme.

La délégation du Bénin encourage les mesures prises dans le cadre de la protection des enfants, notamment celles en faveur de la réadaptation des enfants ex-combattants et le retour dans leurs familles respectives et encourage les efforts visant à sensibiliser et réprimer, avec la dernière rigueur, le recrutement d'enfants soldats.

La République du Bénin salue également toutes les mesures visant à protéger les droits des personnes déplacées et leur assurer le retour et la restitution de leurs biens, conformément aux règles internationales en la matière.

Le République du Bénin apprécie à sa juste valeur ces différents progrès et recommande à l'Etat d'intensifier les actions en vue d'une meilleure jouissance, par la population, des droits fondamentaux liés à la personne.

Enfin, la République du Bénin voudrait recommander au Sri Lanka de maintenir et de renforcer la coopération avec les différents mécanismes du système des Nations Unies, ainsi que les institutions financières afin de relever les multiples défis liés à la reconstruction de la paix et à la réconciliation nationale.

Je vous remercie.